

Première édition
2012-09-01

AMENDEMENT 1
2015-12-15

Champs de rayonnement de référence pour la radioprotection — Définitions et concepts fondamentaux

AMENDEMENT 1: Point de référence des dosimètres personnels

iTeh STANDARD PREVIEW
*Reference radiation fields for radiation protection — Definitions and
fundamental concepts*
(standards.iteh.ai)
AMENDMENT 1: Reference point of personal dosimeters

ISO 29661:2012/Amd 1:2015

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015>



Numéro de référence
ISO 29661:2012/Amd.1:2015(F)

© ISO 2015

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 29661:2012/Amd 1:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://www.iso.org/standards/information).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 85, *Énergie nucléaire, technologies nucléaires et radioprotection*, sous-comité SC 2, *Radioprotection*.

Introduction

Le présent amendement à la Norme internationale ISO 29661 harmonise les différentes définitions valides depuis 2012 du point de référence pour les dosimètres individuels données par les normes ISO pertinentes pour les champs de rayonnement de référence, par exemple l'ISO 29661:2012, l'ISO 4037, l'ISO 6980 et l'ISO 8529. Il reflète principalement les définitions données avant 2012 par les normes ISO 4037, ISO 6980 et ISO 8529 et inclut la version harmonisée dans l'ISO 29661:2012.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

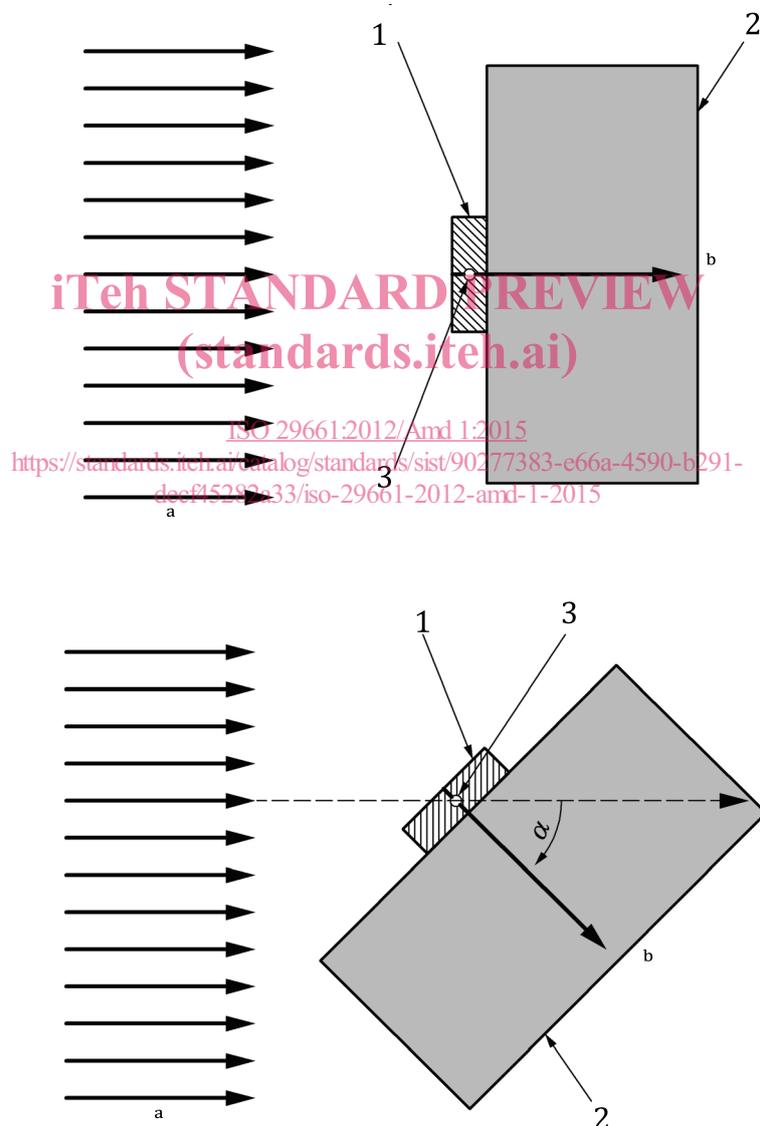
[ISO 29661:2012/Amd 1:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015)
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015>

Champs de rayonnement de référence pour la radioprotection — Définitions et concepts fondamentaux

AMENDEMENT 1: Point de référence des dosimètres personnels

Page 8, Figure 1 — Direction de référence et direction de l'incidence de rayonnement d'un dosimètre individuel placé sur un fantôme plaque d'eau [voir en 6.6.2 a)]

Remplacer la Figure 1 par la figure suivante et conserver la légende existante.



Page 28, 6.6.3 Direction de référence et point de référence

Remplacer le premier paragraphe par le suivant:

Le point de référence et la direction de référence du dosimètre individuel sont indiqués par le fabricant.

Remplacer le deuxième paragraphe par le suivant:

Le dosimètre individuel est placé sur le fantôme de telle manière que la direction de référence du dosimètre passe par le point de référence et frappe le centre de la surface du fantôme, voir la Figure 3. Ceci est valable pour n'importe quel type de dosimètre et n'importe quel fantôme. De plus, aucune attache utilisée pour le port du dosimètre ne doit être retirée lors de l'étalonnage et des essais de type.

Ajouter le paragraphe et les notes qui suivent après le troisième paragraphe:

Il convient que la définition du point de référence pour les dosimètres individuels tienne compte à la fois de l'application pratique du dosimètre et des conditions lors de l'étalonnage. La définition des grandeurs de radioprotection requiert un faisceau parallèle dans lequel aucun point de référence du dosimètre n'est requis. Les applications pratiques, les étalonnages et les essais de type sont tous effectués dans des faisceaux divergents pour lesquels un point de référence est requis. Pour les rayonnements photoniques, pratiquement toutes les distances par rapport à la source de rayonnement sont relativement importantes. Par conséquent, la divergence est faible et la définition exacte du point de référence a une influence mineure sur les résultats des mesurages, des étalonnages et des essais de type. Pour les rayonnements bêta, la distance d'étalonnage peut être aussi faible que 11 cm alors que lors du mesurage pratique, la distance par rapport à la source de rayonnements bêta peut considérablement varier, de moins de 1 cm à quelques mètres. Ici, la définition du point de référence est très importante. Pour les rayonnements neutroniques, la divergence pour les applications pratiques est d'autant plus faible que la distance par rapport à la source est importante. Toutefois, pour les étalonnages et les essais de type, la divergence peut être plus élevée car le débit de dose requis ne peut être produit qu'à proximité de la source de rayonnement. Le fabricant et le laboratoire chargé de l'étalonnage et des essais de type doivent tenir compte de toutes ces considérations lors du choix du point de référence et de la valeur vraie de la grandeur au niveau du point d'essai.

NOTE 1 Pour les dosimètres individuels qui sont extrêmement sensibles aux rayonnements rétrodiffusés par le fantôme (en particulier le dosimètre albédo neutrons), il peut être souhaitable de placer le point de référence sur la face arrière du dosimètre de façon à le faire coïncider avec un point sur la surface avant du fantôme.

NOTE 2 En général, le point de référence d'un dosimètre se situe à l'intérieur de celui-ci. Pour l'essai de type et/ou l'étalonnage, il peut être pratique de décider, d'un commun accord avec le client, de fixer le point de référence à un autre emplacement, par exemple dans le cas des dosimètres individuels au centre de la surface avant du fantôme. Ces modes opératoires d'étalonnage et/ou d'essai de type sont également conformes à la présente Norme internationale.

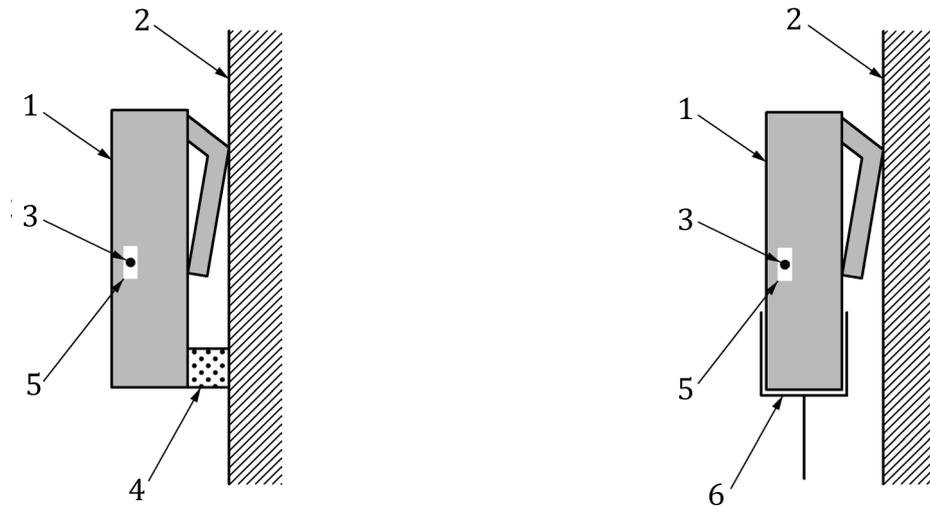
Page 28, 6.6.4 Conditions d'irradiation

Remplacer la troisième phrase de l'avant-dernier paragraphe de la page 28 par la suivante:

La direction de référence du dosimètre passe par son point de référence et doit frapper le centre de la surface du fantôme plaque.

Page 28, Figure 3 — Positionnement du dosimètre « corps entier » à la surface du fantôme plaque (la direction de référence est normale à la surface du fantôme)

Remplacer la Figure 3 par la suivante et conserver la légende existante:



Remplacer le titre de la Figure 3 par le suivant:

**Figure 3—Positionnement du dosimètre individuel à la surface du fantôme
(la direction de référence est normale à la surface du fantôme)**

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 29661:2012/Amd 1:2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015)
[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-
decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/90277383-e66a-4590-b291-decf45282a33/iso-29661-2012-amd-1-2015)